

Livret Scolaire Unique

CP



Livret scolaire

[Prénom] [Nom]
[Date de naissance]



3ème

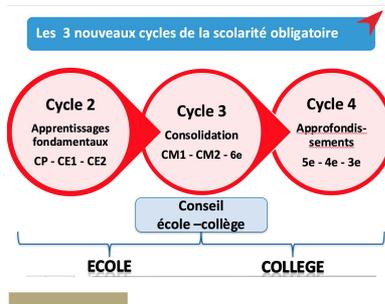


2016



2024

Livret scolaire unique



Ecole :

Collège de secteur :

Présentation aux parents d'élèves

Le livret scolaire unique

SES NOUVEAUTÉS

ACTUELLEMENT	À PARTIR DE 2016
<ul style="list-style-type: none">→ À l'école élémentaire, une multiplicité de livrets→ Au collège, un bulletin qui ne distingue pas l'évaluation des connaissances de celle des compétences→ Un livret personnel de compétences peu lisible→ Bilan de fin de cycle : 4 pages, 50 items	<ul style="list-style-type: none">→ Un seul livret qui suit l'élève du CP à la 3^e→ Des bilans périodiques comportant :<ul style="list-style-type: none">• l'évaluation des élèves• une appréciation générale• la mention des projets menés dans le cadre des parcours éducatifs→ À la fin de chaque cycle (CE2, 6^e, 3^e), un bilan de maîtrise des 8 composantes du socle (1 page, 8 items)

Dès cette présente rentrée scolaire, un “livret scolaire unique” rassemblera l'ensemble des éléments scolaires qui concernent votre enfant.

C'est un support de communication particulièrement important entre l'école et les familles.



Ce livret scolaire est appelé “livret scolaire unique” car il s’agit d’un seul document qui couvre la scolarité obligatoire de l’école élémentaire et du collège (du CP à la 3ème). Il suivra votre enfant même s’il change d’école. Ainsi, l’équipe pédagogique qui l’accueillera pourra l’accompagner au mieux. Prochainement, vous pourrez y accéder en ligne.

Livret scolaire unique

(1er degré) L'enseignant de votre enfant vous remettra, plusieurs fois dans l'année, le bilan des acquis scolaires. Ainsi, vous saurez où il se situe par rapport à ce qui est attendu dans ses apprentissages scolaires.

(2nd degré) Vous disposerez, plusieurs fois dans l'année, du bilan des acquis scolaires de votre enfant. Ainsi, vous saurez où il se situe par rapport à ce qui est attendu dans ses apprentissages scolaires.

Livret scolaire unique

Ce livret se veut simple et accessible.

N'hésitez pas à venir rencontrer l'enseignant /le professeur principal, de votre enfant si vous avez besoin d'explications ou si vous souhaitez des conseils.

Le directeur, la directrice / Le principal, la principale du collège

(La présentation aux parents peut également être faite en commun lors d'une réunion ou le courrier peut être co-signé...)